

POLYVALENCE ET ARTS PLASTIQUES EN PRIMAIRE

PLACE D'UNE DISCIPLINE EN QUÊTE D'IDENTITÉ

MIREILLE DANJOUX, ODILE ESPINOZA, JEAN VINCENT*

Résumé

Institutionnellement polyvalents et persuadés de l'être, les enseignants de l'école primaire ne le sont pas toujours en pratique.

L'objectif de cette étude est de cerner quantitativement la place réelle de l'enseignement des arts plastiques à l'école primaire et d'analyser les facteurs individuels ou contextuels qui l'influencent. Les modalités de délégation de cet enseignement sont aussi explorées.

Les conclusions infirment l'idée répandue selon laquelle les arts plastiques seraient quantitativement négligés et massivement délégués. Elles interrogent aussi sur la formation de futurs maîtres totalement polyvalents pour l'école primaire.

Abstract

Primary school teachers are not always as multivalent as official texts make them and as they believe they are.

This study aims at quantifying the true role of teachers of visual arts in primary schools as well as at analysing the context-related and person-related factors influencing that role. The study also explores the ways and means by which the teaching of visual arts gets delegated to other persons.

The conclusions do not vindicate the widespread idea according to which visual arts would be quantitatively neglected and massively delegated. They show that the opposite is true. They also question the relevance of the training of multivalent primary school teachers as it currently exists.

155

* - Mireille Danjoux, Odile Espinoza, Jean Vincent, GRPPE (Groupe de recherche sur les pratiques professionnelles enseignantes), IUFM de Reims.

Introduction

Heureux comme un maître polyvalent serait-on tenté de dire : il enseigne toutes les disciplines, y compris les arts plastiques, à l'aise dans sa pratique et vivant sans problème apparent sa polyvalence institutionnelle. En fait, le discours des enseignants vis-à-vis de leur condition polyvalente n'est pas sans ambiguïté : d'une part c'est un aspect important de leur identité professionnelle qui les différencie de leurs collègues du second degré et la polyvalence du maître du premier degré (1), présentée par les textes officiels comme allant de soi, est fortement valorisée. D'autre part, on a l'impression que cette situation n'est pas toujours très bien vécue puisqu'un certain nombre de pratiques nous montrent que les maîtres dérogent souvent aux exigences de la polyvalence : échanges de service et appel à des intervenants extérieurs paraissent être des pratiques répandues. Ces pratiques semblent concerner plus particulièrement certaines disciplines, dont les arts plastiques.

« Aujourd'hui, les arts plastiques désignent les arts servant à l'expression libre de la pensée, *plastique* signifiant étymologiquement qui peut être *modélé, mis en forme.* » (2). Cette discipline en quête d'identité fait partie des enseignements au programme de l'école primaire depuis 1985. Ce nouveau vocable englobe, parmi les activités autrefois appelées « dessin » et « travaux manuels », celles qui impliquent une conduite créative.

À l'école maternelle, dans les programmes et instructions de 1995, l'enseignement des arts plastiques fait partie du domaine d'activités *imaginer, sentir, créer* et figure sous la rubrique « Éducation artistique », en compagnie de l'éducation musicale. Aucun horaire précis n'y est affecté.

156

À l'école élémentaire, en cycle 2, éducation artistique et EPS doivent se partager 6 heures d'enseignement. En cycle 3, l'horaire global des trois disciplines passe à 5h 30. Il est d'usage dans les cycles 2 et 3 d'attribuer une heure à la musique et une heure aux arts plastiques, le reste revenant à l'EPS.

L'objectif de la présente recherche était d'obtenir des informations sur les pratiques réelles d'enseignement des arts plastiques et les facteurs qui les influencent. Avant l'enquête, le sentiment général était que cet enseignement, très largement pris en compte à l'école maternelle, irait en s'amenuisant au fur et à mesure qu'on s'élèverait dans le niveau d'enseignement jusqu'à pratiquement disparaître en cycle 3. Une

1 - Viviane Bouysse, 1996.

2 - Cette définition de Daniel Lagoutte (1997, p. 19), met en avant l'idée de processus pour la réalisation d'un « objet » qui pourra être en deux ou trois dimensions et non seulement en deux comme l'impliquerait le seul dessin.

autre hypothèse: cette discipline serait une de celles que les enseignants délèguent le plus souvent.

MÉTHODOLOGIE

Le questionnaire

Les résultats présentés ci-dessous ont été obtenus à partir des réponses de 1 490 enseignants de l'école primaire: (maternelle: 402, élémentaire: 1 088), constituant un échantillon représentatif de la population nationale, à un questionnaire visant à caractériser le mode de fonctionnement des classes par rapport à la problématique de la polyvalence. Il s'agissait de cerner les écarts entre la polyvalence prescrite par les textes et la polyvalence réellement mise en œuvre à l'école primaire (3). Nous en avons extrait les résultats concernant spécifiquement les arts plastiques.

Dans ce questionnaire, trois items portent sur la prise en charge totale ou seulement partielle des enseignements au programme:

Prenez-vous seul en charge tous les enseignements figurant au programme? Si non pourquoi? Qui, à part vous, intervient dans votre classe? (Question portant sur le statut des intervenants éventuels).

L'item principal se présente sous la forme d'un tableau où figurent en colonnes les différentes disciplines au programme (les domaines d'activités pour l'école maternelle) et en lignes les différents statuts des personnes susceptibles de les enseigner. Les répondants ont rempli les cases du tableau en indiquant des durées hebdomadaires moyennes. Ces horaires sont évalués hors récréations, déplacements et études dirigées.

Ce tableau permet donc de savoir, pour chaque discipline, quel est l'horaire d'enseignement global dispensé aux élèves et comment cet horaire est réparti entre le maître titulaire et d'éventuels intervenants. Les passations du questionnaire se sont déroulées dans le cadre de conférences pédagogiques sous la supervision d'un des chercheurs de l'équipe. Ce dernier recueillait immédiatement les questionnaires remplis.

157

Le traitement des données

Les durées ont été exprimées en utilisant le système décimal (heure, dixième et centième d'heure).

3 - L'enquête a été menée en 1997 par le Groupe de recherche sur les pratiques professionnelles enseignantes dirigé par Gilles Baillet de l'IUFM de Reims. Le GRPPE réunit depuis 1996 les chercheurs suivants: Gilles Baillet, Mireille Danjoux, Dominique Deviterne, Odile Espinoza, Jean-François Gréhaigne, Roger Guillon, Nathalie Mahut, Alain Mazaud, Jean Vincent.

Le traitement statistique des réponses a été réalisé à l'aide du test de Student (pour les comparaisons de moyennes), du test de χ^2 (pour les comparaisons de répartitions), de l'analyse factorielle des correspondances (pour l'étude multifactorielle des variables qualitatives). Dans les tableaux de résultats (tab. 2 et 3), les données en caractères gras sont celles qui s'éloignent significativement des valeurs attendues (à $p = 0,05$ sauf indication contraire), les signes + ou - figurant à droite indiquent le sens de ces écarts.

Pour les arts plastiques, dans la comparaison entre les horaires officiels et les horaires pratiqués, seuls les questionnaires de l'élémentaire ont été retenus, car le découpage horaire officiel n'existe pas en maternelle.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

L'horaire officiel d'enseignement est-il respecté ?

Les variations d'horaire

Les calculs ont été réalisés sur la somme des horaires effectués par le maître titulaire et par les intervenants. Les résultats sont surprenants : les arts plastiques apparaissent comme une discipline nettement favorisée. D'une part, ils sont enseignés dans presque toutes les classes. Sur 1 088 questionnaires de l'élémentaire, seuls 23 maîtres (2,1 %) ne déclarent aucune heure dans cette discipline, ce qui la place en meilleure position que les sciences de la vie, l'éducation civique, la musique et surtout que la physique-technologie et la langue vivante. D'autre part, la discipline apparaît comme excédentaire par rapport à l'horaire donné par les Instructions Officielles, 1,15 h en moyenne au lieu d'une heure. Ceci est valable au cycle 2 et au cycle 3 comme le montre la figure 1 ci-contre.

Néanmoins il y a une différence importante dans l'ampleur du phénomène : le temps déclaré dépasse l'horaire officiel de 26,2 % en cycle 2, ce qui en fait la discipline la plus excédentaire. Au cycle 3, le dépassement n'est que de 8,8 %, bien inférieur à celui de l'histoire-géographie, des SVT et du français.

Les facteurs associés aux variations d'horaire

Nous avons comparé les horaires moyens d'enseignement des arts plastiques en fonction des caractéristiques individuelles de l'enseignant titulaire et en fonction du contexte de sa classe. Par ailleurs, nous avons cherché à identifier les facteurs associés à des déviations de plus d'un écart-type par rapport à l'horaire moyen de l'échantillon. Pour cela, nous avons divisé la population en trois classes :

- une classe constituée par les enseignants qui déclarent un horaire proche de la moyenne du groupe (0,63 h à 1,67 h)
- une classe constituée par les enseignants dont l'horaire dépasse l'horaire moyen de plus d'un écart-type (horaire supérieur à 1,67 h)
- une classe constituée par les enseignants dont l'horaire est inférieur à l'horaire moyen de plus d'un écart-type (horaire inférieur à 0,63 h)

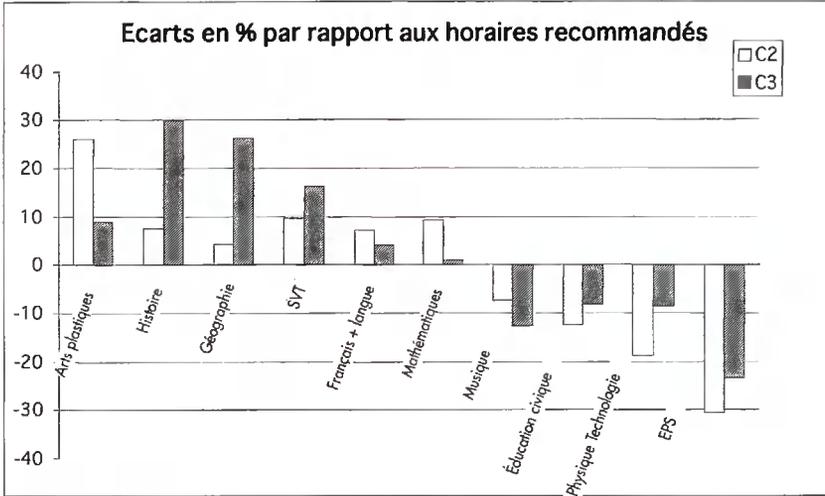


figure 1.

Les résultats sont les suivants :

- *Influence des facteurs individuels*

- Sexe : dans les classes dont le titulaire est une femme, on fait plus d'arts plastiques (1,19h) que dans les classes où c'est un homme (1,07h). La différence est statistiquement significative à $p = 0,05$. Les femmes sont également sous-représentées dans le groupe déficitaire de plus d'un écart-type par rapport à l'horaire officiel (différence significative à $p = 0,01$).
- Âge et ancienneté : en moyenne, les enseignants ayant plus de 30 ans d'ancienneté font significativement moins d'arts plastiques dans leur classe que les autres (1,03h alors que la moyenne est de 1,15h). Également, les enseignants de plus de 40 ans sont significativement plus nombreux que les plus jeunes dans le groupe dont l'horaire d'enseignement des arts plastiques est inférieur à 0,63h.
- Type de formation (essentiellement : sur le terrain, à l'école normale à partir de la seconde, après le baccalauréat, ou après le DEUG, en IUFM après la licence) : les enseignants formés en IUFM allouent aux arts plastiques un horaire significativement plus important que tous les autres (1,26h contre 1,13h). Ils sont d'ailleurs surreprésentés dans le groupe qui dépasse l'horaire officiel de plus d'un écart-type. Les enseignants formés sur le terrain sont quant à eux surreprésentés dans le groupe dont l'horaire est déficitaire de plus d'un écart-type. Ce résultat corrobore le résultat précédent concernant l'influence de l'âge.
- Statut professionnel : les IMF sont les plus respectueux de l'horaire officiel (horaire moyen : 1 heure c'est-à-dire exactement conforme aux IO) tandis que l'horaire moyen des autres enseignants est de une 1,20h.

- *Influence des facteurs contextuels*

- Localisation de l'école: l'horaire d'arts plastiques est significativement plus important dans les écoles rurales (1,21 h) que dans les écoles urbaines (1,12 h). C'est dans les classes à cinq niveaux (classes uniques) que l'on dépasse le plus largement l'horaire officiel (1,40 h). En cela, les classes uniques se différencient significativement des écoles à plusieurs classes. Les classes situées en ville sont sur-représentées dans le groupe dont l'horaire est inférieur à 0,63 h tandis que les classes rurales sont y sont sous-représentées.
- Classement de l'école en ZEP: on fait moins d'arts plastiques en ZEP qu'ailleurs: 1,04 h contre 1,17 h dans les écoles non classées en ZEP (différence significative).

- *Influence des interventions extérieures*

On a comparé l'horaire moyen d'enseignement dans les classes où le maître enseigne seul les arts plastiques et dans les classes où il fait appel à un intervenant. Au cycle 2 il n'y a pas de différence entre les deux situations. Les arts plastiques sont la seule discipline dans ce cas. Dans toutes les autres disciplines, l'intervention extérieure contribue à augmenter l'horaire d'enseignement.

Au cycle 3, lorsque le maître enseigne seul les arts plastiques, l'excédent horaire par rapport aux IO est d'environ 7 %. Il monte à près de 20 % dans les classes où il est fait appel à un intervenant. Cette différence est statistiquement significative. Cette augmentation est attribuable aux cas où le maître titulaire continue à prendre en charge une partie de l'enseignement des arts plastiques car, lorsqu'il le délègue en totalité, l'horaire moyen est de 1,06 h (proche de l'horaire officiel) ce qui est inférieur à la moyenne de l'échantillon (1,15 h).

Quelles sont les disciplines sacrifiées au bénéfice des arts plastiques ?

Nous avons mis en relation les horaires déclarés en arts plastiques pour chacune des trois classes que nous avons définies précédemment, avec les horaires déclarés dans les autres disciplines (tableau 1). Les données relatives aux cycles 2 et 3, étant très proches, elles ont été regroupées dans le tableau 1.

	F	M	G	H	ÉC	PT	SV	EPS	EM	LV
moins de 0,63 h	9,46	5,75	0,94	0,99	0,64	0,61	0,91	2,68	0,91	0,72
de 0,63 h à 1,67 h	8,84	5,51	0,96	0,98	0,73	0,72	0,89	2,79	0,90	0,60
1,67 h et plus	8,36	5,35	0,89	0,93	0,76	0,69	1,00	2,58	0,89	0,42
TOTAL	8,83	5,52	0,95	0,97	0,73	0,71	0,91	2,75	0,90	0,58

tableau 1.

Il apparaît très clairement que, plus on fait d'arts plastiques, moins on fait de français (test de Student significatif à $p = 0,05$). On voit aussi une tendance (bien que non significative) à une diminution de l'horaire de mathématiques. Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, c'est donc au détriment des disciplines fondamentales que s'effectue le sur-enseignement des arts plastiques, et non au détriment de l'EPS, ni de l'éducation musicale comme on aurait pu le supposer.

Quelle répartition entre titulaire et intervenants ?

Les différents types de répartition

On peut envisager quatre cas de figures :

- les arts plastiques ne sont pas du tout enseignés dans la classe,
- le titulaire assume seul la totalité de l'enseignement,
- le titulaire partage l'horaire avec un intervenant extérieur,
- le titulaire délègue la totalité de l'horaire.

Sur 1 088 enseignants de l'école élémentaire, 23 soit 2,1 %, ne déclarent aucun enseignement en arts plastiques, ni par eux-mêmes ni par un intervenant extérieur ; 882 soit 81,1 %, assurent la totalité de l'enseignement des arts plastiques eux-mêmes ; 142 soit 13,1 %, délèguent la totalité de l'horaire à une autre personne ; 41 maîtres seulement soit 3,8 %, partagent l'horaire avec un intervenant. La très grande majorité des maîtres assurent donc eux-mêmes l'intégralité de l'horaire d'arts plastiques. Une fraction non négligeable délègue intégralement cette discipline. Peu d'enseignants partagent l'horaire avec un intervenant extérieur.

La répartition de l'horaire d'arts plastiques entre les différents intervenants

Les intervenants peuvent être d'origines très variées.

En ce qui concerne les intervenants enseignants, trois catégories peuvent être sollicitées. Ce sont les autres enseignants de l'école, des enseignants spécialisés départementaux (conseillers pédagogiques en arts plastiques) ou encore des professeurs de la ville de Paris, ces derniers constituant un cas particulier.

Pour les non-enseignants, en arts plastiques il peut s'agir d'un artiste local, d'un artiste agréé par la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), d'un intervenant municipal ou d'un simple parent.

Le tableau 2 indique la répartition de l'horaire de chaque discipline entre les différents intervenants.

% par discipline	Total	Titulaire	Somme des intervenants	Un autre ens. de l'école	Plusieurs ens. de l'école	Interv. spécif. enseig.	Interv. municip.	Interv. ext.
Français	100	94.3+	5.7-	3.9+	0.6	0.6	0.0	0.6
Maths	100	95.4+	4.6-	3.7+	0.2	0.4	0.0	0.3
Géo.	100	87.3	12.7	10.0+	2.0	0.6	0.0	0.1
Histoire	100	88.6	11.4	8.8+	1.4	0.7	0.1	0.4
Éduc. Civ.	100	92.1+	7.9-	6.3+	0.5	0.5	0.1	0.4
Phy. Tec.	100	84.5	15.5	11.3+	1.8	0.7	0.3	1.5
S. de la Vie	100	87.1	12.9	8.8+	1.5	1.1	0.1	1.4
EPS	100	77.3-	22.7+	5.3	1.4	1.1	11.0+	4.0
Musique	100	72.2-	27.8+	7.9+	2.5	2.0	5.7	9.8+
Arts plast.	100	85.0	15.0	7.4+	1.2	1.1	2.3	3.0
Langue V.	100	44.0-	56.0+	14.8	2.5	17.4+	2.7	18.6

tableau 2.

En arts plastiques, sur l'ensemble de la population, si l'on considère la part de l'horaire hebdomadaire moyen (1,15h) assurée par les différentes personnes, on trouve que le titulaire en assure plus de 85 %, les autres intervenants se partageant les 15 % restants. On remarque sur le tableau que la fourchette de délégation va de 4,6 % en mathématiques à 56 % en langues vivantes et que la délégation des arts plastiques est très voisine de celle de la physique-technologie.

162

Ce tableau permet donc de distinguer trois groupes de disciplines :

- Les disciplines dans lesquelles le maître s'implique très fortement (il assure plus de 90 % de l'horaire). Ce sont les mathématiques, le français et l'éducation civique.
- Les disciplines dans lesquelles le maître assure entre 80 et 90 % de l'horaire. Ce sont l'histoire, les sciences de la vie, la géographie, la physique-technologie et les arts plastiques.
- Les disciplines où le maître assure moins de 80 % de l'horaire. Ce sont l'EPS, la musique et la langue vivante.

On remarque aussi que les arts plastiques, comme la plupart des autres disciplines font surtout l'objet d'échanges de services avec les collègues de l'école. Le recours à des intervenants non-enseignants représente seulement 5,3 % de l'horaire. En revanche, ceux-ci sont fortement sollicités en musique (majoritairement des intervenants extérieurs) et en EPS (majoritairement des intervenants municipaux). En langue vivante, on fait surtout appel à des intervenants spécifiques enseignants.

Si l'on ne considère que les 41 enseignants qui partagent effectivement l'horaire avec quelqu'un d'autre, la répartition s'effectue conformément à la figure 2 :

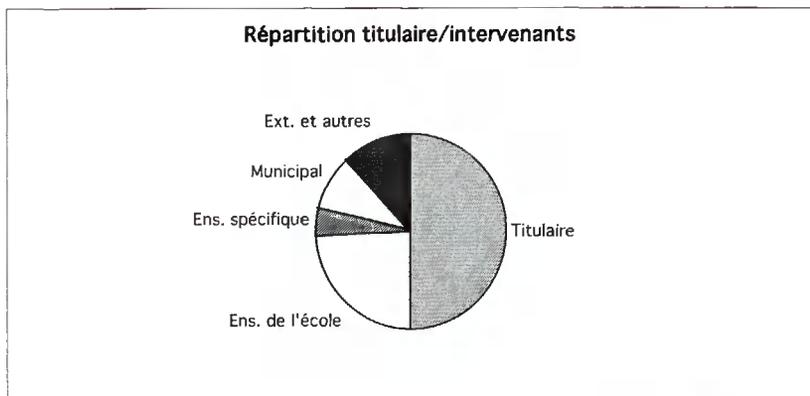


figure 2.

Le maître titulaire assure à peu près la moitié de l'horaire. Un peu moins d'un quart est délégué à un ou plusieurs enseignants de l'école, et le dernier quart est partagé également entre les intervenants spécifiques, municipaux, extérieurs et autres. Les intervenants spécifiques étant des enseignants, il faut souligner que, plus des trois quarts de l'horaire sont assurés par des personnels de l'Éducation nationale.

Dans le cas où le titulaire délègue la totalité de l'horaire, la répartition entre les différents intervenants s'effectue conformément à la figure 3 :

163

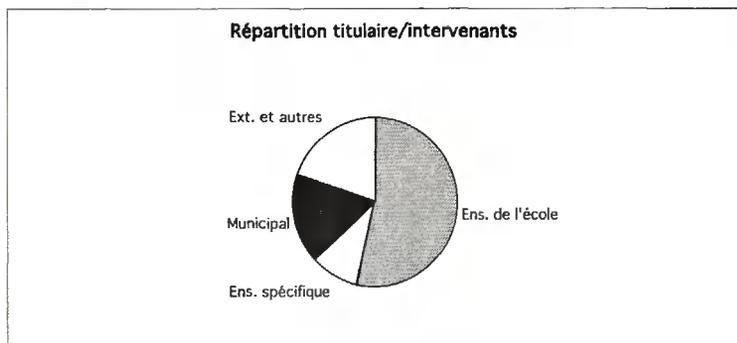


figure 3.

On voit que la délégation s'effectue largement en direction d'autres enseignants de l'école. Si on y ajoute la part assurée par les enseignants spécifiques, on constate que, même dans ce cas de délégation totale, la plus grande partie de l'enseignement est assurée par des personnels de l'Éducation nationale.

On aurait pu penser que les arts plastiques seraient traités de la même manière que l'EPS et la musique, avec un recours massif à des intervenants non-enseignants. Ce n'est pas le cas : on voit que, de ce point de vue, ils occupent une position intermédiaire entre les disciplines très valorisées d'un point de vue scolaire et les disciplines d'ouverture culturelle.

Les facteurs associés aux variations de répartition entre titulaire et intervenants

• *Influence des facteurs individuels*

- Sexe : les femmes titulaires assurent personnellement plus d'arts plastiques que les hommes. Elles prennent en charge 87 % de l'horaire (13 % pour les intervenants) contre 80 % pour les hommes (20 % laissés aux intervenants). Cette différence est significative.
- Ancienneté : plus l'ancienneté augmente, plus le titulaire délègue une part importante de l'enseignement des arts plastiques. Ceux qui ont moins de 10 ans d'ancienneté assurent eux-mêmes 91 % de l'horaire. Cette fraction diminue progressivement jusqu'à 84 % pour ceux qui ont 30 ans et plus d'ancienneté (différences significatives).
- Type de formation : les enseignants formés en IUFM assurent personnellement la presque totalité de l'horaire (95 %), les enseignants ayant reçu une autre formation n'en assurant que 83,5 % (différence significative).
- Statut professionnel : les IMF sont statutairement déchargés et une partie de leurs cours est confiée à un modulateur. Alors qu'ils assurent massivement français, histoire et mathématiques, ils partagent équitablement les arts plastiques avec leur modulateur (0,5).

• *Influence des facteurs contextuels*

- Niveau d'enseignement : à l'école maternelle, les titulaires assurent 94 % de l'enseignement et les intervenants seulement 6 %. En élémentaire, les pourcentages que nous avons déjà indiqués montrent que la part des intervenants augmente sensiblement.
- Localisation de l'école : les intervenants sont plus fréquemment présents dans les écoles de centre ville et de faubourg (ils y assurent 27 % de l'horaire) qu'en zone rurale où ils assurent seulement 7 % de l'horaire. Cette différence est significative.
- Classement de l'école en ZEP : les intervenants assurent une plus grande part de l'horaire d'enseignement en ZEP (28 %) qu'en non-ZEP (13 %). Cette différence est significative. En cela, la discipline ne fait pas exception à la règle, puisque les ZEP sont le lieu où l'écart à la polyvalence prescrite par les textes officiels est le plus important, toutes disciplines confondues.

- Cas particulier de Paris : Paris jouit d'un statut particulier : pour les arts plastiques, la musique et l'EPS, ce sont des professeurs de la ville de Paris, spécialistes d'une de ces disciplines, qui assurent ces enseignements, mettant institutionnellement à mal la polyvalence du maître-titulaire. En arts plastiques, ces professeurs encadrent 90 % de l'horaire (cf. tableau 3)

	EPS	Éduc. musicale	Arts plastiques
Titulaires	0.5 21%	0.1 9%	0.1 10%
Intervenants	1.7 79%	0.9 91%	0.9 90%
Total	2.2	1.0	1.0

tableau 3.

DISCUSSION

Les 1 490 réponses traitées dans notre enquête sur la polyvalence en général, montrent comment les maîtres de l'école primaire française gèrent l'enseignement des arts plastiques, point sensible de la polyvalence des maîtres.

Nos deux hypothèses selon lesquelles les arts plastiques seraient peu enseignés à l'école primaire et volontiers délégués sont largement infirmées puisque cette discipline est nettement sur-enseignée et assurée majoritairement par les titulaires.

Plusieurs de nos résultats montrent que les arts plastiques jouissent d'une considération très positive parmi les enseignants du primaire.

À l'école maternelle, cette discipline (incluse dans « imaginer, sentir, créer ») est massivement assurée par le titulaire. En dehors du fait que la polyvalence prescrite dans les textes officiels est dans l'ensemble mieux respectée à la maternelle qu'en élémentaire, on peut supposer que cette discipline (tout comme l'éducation physique, incluse dans « agir dans le monde ») est perçue comme fondamentale pour les jeunes enfants qui ne peuvent encore s'exprimer par écrit, ce qui fait qu'on ne la délègue pas. L'enseignant se sent responsable de l'apprentissage de ce moyen d'expression.

À l'école élémentaire, les arts plastiques sont largement sur-enseignés surtout au cycle 2 et les enseignants titulaires assurent 85 % de l'horaire total. Au moins d'un point de vue quantitatif, on peut donc considérer que les maîtres titulaires s'investissent autant dans cette discipline que dans des disciplines telles que les SVT, la physique-technologie, l'histoire géographie et beaucoup plus que dans la musique ou l'EPS. Le sur-enseignement des arts plastiques s'effectue surtout au détriment du français.

Les intervenants sollicités appartiennent à des catégories plus variées que pour les autres disciplines. Néanmoins, et même dans la situation extrême où les enseignants délèguent totalement cette discipline, la plus grande partie de l'horaire reste assurée par des personnels de l'Éducation nationale, ce qui montre que pour les enseignants, les arts plastiques sont une discipline scolaire à part entière qu'ils ne sont pas prêts à abandonner à des non-enseignants. En cela, les arts plastiques se différencient fortement de l'EPS et de la musique.

Notre étude a aussi mis en évidence que des facteurs individuels et contextuels influent sur l'enseignement des arts plastiques à l'école élémentaire. Les facteurs individuels contribuant à un horaire élevé et à un faible taux de délégation de cet enseignement sont :

- le sexe féminin de l'enseignant,
- la jeunesse de l'enseignant (moins de 40 ans par opposition aux plus de 40 ans) et le peu d'ancienneté,
- la formation en IUFM (par opposition à tous les autres types de formation).

Les facteurs contextuels contribuant à un horaire élevé et à un faible taux de délégation de l'enseignement des arts plastiques sont :

- le fait d'être en maternelle,
- le caractère rural de la classe,
- le fait de ne pas être en ZEP.

Il est d'autant plus intéressant de constater l'influence des facteurs individuels sur l'enseignement des arts plastiques que, dans l'étude générale portant sur l'ensemble des disciplines, nous avons trouvé que les facteurs individuels n'étaient pas du tout explicatifs des différences observées, les facteurs contextuels (taille de l'école, localisation) rendant beaucoup mieux compte des différences d'horaires ou de délégation à des intervenants.

En revanche, en ce qui concerne les facteurs contextuels, les arts plastiques ne présentent aucune originalité et l'on retrouve dans leur cas les mêmes résultats que pour l'ensemble des disciplines.

La popularité des arts plastiques qui apparaît dans cette enquête est d'ailleurs confirmée par les résultats d'un questionnaire récent en cours d'exploitation. On peut cependant se poser la question de la nature des activités qui entrent dans la représentation de cette discipline. Que mettent les enseignants sous la rubrique « arts plastiques » ? Additionnent-ils les horaires des anciennes disciplines « dessin » et « travaux manuels » ? À l'école maternelle les programmes décrivent séparément *imaginer, sentir, créer, et l'activité graphique*. À l'école élémentaire, si certaines réalisations en volume sont bien situées dans le champ des arts plastiques, d'autres en sont exclues comme les maquettes par exemple. Les maîtres ont-ils bien cerné les différents champs disciplinaires dans leurs réponses ?

Par ailleurs, les instructions passées mettaient l'accent sur l'aspect technique, alors qu'actuellement les arts plastiques doivent s'attacher davantage au processus de création et aux démarches d'artistes qu'à la qualité d'exécution du produit fini. L'intégration de cette nouvelle orientation se fait lentement. En pratique, on constate que les maîtres sans compétence particulière proposent souvent des activités de dessin qui peuvent être sous-tendues par des démarches radicalement opposées :

- soit le maître est hyper-directif et « dicte » les opérations conduisant à une copie ou à une production stéréotypée. Dans ce cas on ne se situe pas dans le champ des arts plastiques car, même si l'on apporte des techniques on n'engendre pas de processus créatif ;
- soit l'enseignant se garde de tout apport et propose un « dessin libre ». Si la motivation de l'élève est suffisante, il peut y avoir inventivité fortuite mais il manque la distanciation nécessaire à la prise de conscience ainsi que l'apport de savoirs permettant de rebondir vers de nouvelles expériences. Dans le cas des classes uniques en particulier, on peut se demander si des activités de dessin de type occupationnel utilisées pour faciliter la gestion de l'hétérogénéité de la classe n'ont pas contribué à augmenter le volume horaire déclaré pour les arts plastiques.

Le récent questionnaire auquel nous avons fait allusion précédemment devrait nous permettre de cerner plus précisément ces phénomènes.

Un aspect surprenant de nos résultats est que moins de 4 % des maîtres partagent l'horaire d'arts plastiques avec un intervenant. La plupart en assurent la totalité et une fraction non négligeable en délègue la totalité. Mais le partage est peu fréquent. Ceci peut s'expliquer néanmoins par la faiblesse de l'horaire : une heure, ce n'est déjà pas beaucoup et c'est difficilement morcelable.

167

On peut faire quelques hypothèses sur les motivations pour lesquelles certains enseignants de l'école élémentaire délèguent ou n'enseignent pas cette discipline :

- Sentiment d'inutilité ? D'une représentation de discipline fondamentale à l'école maternelle, la tentation est grande de glisser progressivement vers l'idée d'un bouche-trou aimé des enfants.
- Sentiment d'incompétence ? Qui se sent apte à enseigner pleinement cette discipline aujourd'hui dans toutes les dimensions prescrites par les IO ? L'effort d'adaptation demandé aux enseignants est considérable. « Comment délivrer les clés de la création artistique lorsqu'on ne les possède pas ? » s'interroge Denyse Beaulieu (4).

4 - Denyse Beaulieu, 1993, p. 43. L'auteur commente les expérimentations avec interventions d'artistes à l'école qui se sont multipliées en 1993.

Et pour l'avenir, quelle est l'incidence de la formation sur cette aptitude? Si à l'IUFM les futurs enseignants acquièrent la conviction du bien fondé de la discipline, ils sont malgré tout 47 % à exprimer des difficultés significatives pour l'enseigner (5). On constate là qu'un niveau de recrutement élevé incite à privilégier la discipline. Peut-on y voir l'influence du niveau culturel? En cycle 3, les programmes prévoient de rendre l'enfant capable de « connaître les aspects de la démarche de l'artiste et de se constituer une première culture artistique ». Le niveau de culture générale des maîtres s'élevant irait-il de pair avec une meilleure connaissance des artistes et une plus grande envie de transmettre ces savoirs?

La poursuite de la recherche sur la polyvalence des maîtres tentera de répondre à quelques-unes des questions soulevées dans cette discussion.

Conclusion et perspectives

Cette enquête, mettant à jour les pratiques quantitatives réelles d'enseignement des arts plastiques, ne détruit pas seulement un certain nombre de clichés et contrevérités. En effet, les conclusions infirment l'idée répandue selon laquelle les arts plastiques seraient quantitativement négligés et massivement délégués à des intervenants extérieurs.

Même si l'on déclare enseigner beaucoup les arts plastiques dans les écoles françaises, l'enquête invite à s'interroger sur la compétence requise pour le respect d'inscriptions officielles ambitieuses. Elle nous amène aussi à émettre des réserves sur l'efficacité de la formation très polyvalente des enseignants de l'école primaire. Devra-t-on s'orienter vers une polyvalence réduite?

Une formation disciplinaire approfondie pour certains maîtres permettrait peut-être de lever le constat d'incompétence qui prévaut chez beaucoup de jeunes enseignants. Le goût ou l'intérêt pour la discipline ne suffisent pas à compenser un niveau de début de formation très faible dans la plupart des cas. Il en résulte un sentiment d'inconfort face à cet enseignement. L'instauration d'une équipe polyvalente remplaçant le maître polyvalent n'impliquerait pas pour autant la disparition d'intervenants extérieurs: l'artiste n'est pas un enseignant mais il peut enrichir très positivement l'enseignement par son témoignage d'artiste.

C'est pourquoi il semble souhaitable que l'enseignant puisse rester au cœur du dispositif afin que la relation à l'art se construise activement, en se démarquant de la simple consommation. En effet, il semble primordial que l'élève puisse toujours donner du sens à ce qu'il fait. N'est-ce pas tout simplement l'aider à donner du sens à sa vie? Les arts plastiques peuvent grandement y contribuer.

5 - Enquête sur les nouveaux professeurs des écoles sortis des IUFM en 1994 : recherche INRP « Polyvalence des maîtres et formation des professeurs des écoles », rapport de recherche, GÉCPAS-IUFM de Lorraine, Deviterné D. (et col.), 2000.

BIBLIOGRAPHIE

BEAULIEU D. (1993). – « Des disciplines indisciplinées », in « L'enfant vers l'art », *Revue Autrement*, n° 139.

BOUYASSE V. (1996). – *La polyvalence des maîtres de l'école élémentaire. Une nécessité devenue une vertu ?* mémoire de DEA sous la direction de C. Lelièvre, Université R. Descartes, Paris.

DANJOUX M. (1997). – *L'épreuve optionnelle d'arts plastiques au concours de professeur des écoles*, Paris, Armand Colin, Bordas.

DEVITERNE D. (et col.) (2000). – *Polyvalence des maîtres et formation des professeurs des écoles*, recherche INRP, rapport de recherche GECPAS, IUFM de Lorraine.

LAGOUTTE D. (1994). – *Enseigner les arts plastiques*, Paris, Hachette.

LAGOUTTE D. (1997). – *Introduction à l'histoire de l'art*, Paris, Hachette.

Ministère de l'Éducation nationale (1997). – *La polyvalence des maîtres à l'école élémentaire*, rapport annuel de l'Inspection générale.